

Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière du 1180, autoroute Duplessis

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cd, R.V.Q. 3397.

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de L'Aéroport

Date et heure

Le 14 janvier 2025, à 19 h

Lieu

Centre Trois-Saisons (salle polyvalente) – 1390, rue Buffon

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement des demandes de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec* et la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modifications réglementaires est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les sept jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public et du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Description du projet

Le projet vise à autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière pour le bâtiment commercial situé au 1180, autoroute Duplessis (ancien restaurant Burger King).

Le secteur concerné est situé dans une zone commerciale à proximité des autoroutes et est éloigné des quartiers résidentiels. Le projet n'a donc pas d'impact majeur sur le voisinage immédiat.

Toutefois, la réglementation en vigueur dans la zone permet l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale et avant uniquement.

Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est notamment souhaité de modifier la réglementation d'urbanisme en permettant au requérant :

- De démolir le bâtiment existant;
- D'y construire un bâtiment de commerces de restauration avec des terrasses vers l'intérieur pour créer une relation avec le cinéma et les autres commerces.

Principales modifications réglementaires

Les modifications visent à :

- Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière;
- Exiger qu'un minimum de 30 % de la superficie de la façade d'un bâtiment principal soit vitré pour l'usage de la classe *Commerce de restauration et de débit d'alcool* et situé sur l'autoroute Duplessis.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=818

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier de L'Aéroport :

- Maxime Le Pluart, vice-président
- Réjean Martel, président
- Patrick L'Heureux
- Lisa Baril-Gravel, trésorière
- Constant Pilote
- Sébastien Deveau
- Laurier Bérubé
- Aline Dumont

Membres du conseil municipal :

- Louis Martin, conseiller municipal du district électoral de Cap-Rouge–Laurentien
- David Weiser, conseiller municipal du district électoral du Plateau (en ligne)

Personne-ressource de la Ville :

- Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre :

- Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public :

En plus des personnes mentionnées plus haut, 15 personnes assistent à la rencontre (14 en salle et 1 en ligne).

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de l'Aéroport recommande au conseil municipal d'approuver le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cd, R.V.Q. 3397.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A	8	Accepter la demande Recommander aux autorités municipales concernées d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B	0	Refuser la demande Recommander aux autorités municipales concernées de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C	0	Accepter la demande avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public et du conseil de quartier

- **Intervention 1 :** Un résident du secteur demande si la musique est autorisée sur la terrasse.

Réponse de la Ville : La musique est autorisée pour la restauration et non pour les bars. Par ailleurs, il existe un règlement sur le bruit ([R.V.Q. 978](#)) qui contrôle la nuisance sonore, limitant ainsi le bruit extérieur.

- **Intervention 2 :** Un citoyen souligne que c'est un projet intéressant, car cela permettra de restaurer ce bâtiment inoccupé depuis quelques années. De plus, la distance qui sépare la terrasse et les résidences aidera à atténuer le bruit, selon lui.

Réponse du requérant : Nous vous remercions pour votre commentaire.

- **Intervention 3 :** Un administrateur s'informe à savoir si le restaurant Archibald pourrait également faire une demande afin d'y aménager une terrasse en cour arrière puisqu'il se trouve dans la zone visée par le projet de règlement.

Réponse de la Ville : Oui, il lui sera possible de le faire.

- **Intervention 4 :** Une administratrice soulève qu'il faut porter une attention particulière aux heures de pointe lors des travaux, car il y a déjà des débordements pour le stationnement près du cinéma et du restaurant Archibald. Elle craint ainsi que les voitures se stationnent plus loin, soit sur la rue Bernard-Grondin qui est résidentielle.

Réponse de la Ville : Nous vous remercions pour votre commentaire.

Nombre d'interventions

4 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge et au conseil municipal.

Réalisation du rapport

Date

Le 16 janvier 2025

Rédigé par :

Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Réjean Martel, président du conseil de quartier de L'Aéroport